



Paris, le 29 mai 2009

Dividende ANF 2008

L'Assemblée générale des actionnaires de la société ANF, réunie le 28 mai 2009 à Paris, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2008, soit 1,30 euro par action et a décidé que chaque actionnaire pourrait choisir de recevoir le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles de la Société et ce pour la totalité du dividende lui revenant.

Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, égal à 100% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse ayant précédé le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur, ressort à 24,59 euros.

Ces actions nouvelles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2009 et seront entièrement assimilées aux autres actions de la Société. Ces actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris. La date de détachement du dividende de l'action (date de négociation ex-dividend) est fixée au jeudi 4 juin 2009.

Les actionnaires pourront exercer leur option du jeudi 4 juin 2009 au mercredi 17 juin 2009 (inclus). A défaut d'exercice de l'option au plus tard le 17 juin 2009, ce dividende sera payé en numéraire.

Pour les actionnaires qui auront opté pour un paiement en actions, si le montant des dividendes auxquels ils ont droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, ils recevront le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

La date de paiement en numéraire ou de livraison des actions est fixée à partir du lundi 29 juin 2009.

Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le dividende en actions devront s'informer sur la fiscalité applicable à cette option et notamment sur les modalités d'application pratique des retenues à la source (actionnaires non-résidents) et des prélèvements sociaux (actionnaires physiques résidents en France).

L'option relative au versement du dividende, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans tout pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité, il convient de vous référer au Document de référence 2008 d'ANF enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2009 (disponible sur www.anf-immobilier.com) et notamment à la section « Facteurs de risques ».



Calendrier ANF 2009

Chiffres d'affaires 1e semestre 2009 : 13 août 2009

Résultat du 1e semestre 2009 : 27 août 2009

Réunion SFAF : 3 septembre 2009

Chiffre d'affaires 3e semestre 2009 : 14 novembre 2009

A propos d'ANF

ANF (ISIN FR0000063091), acteur important des centres-villes de Lyon et Marseille, est une société foncière de statut SIIC de premier plan, orientée sur l'immobilier locatif résidentiel et tertiaire.

Elle est également propriétaire des murs de 162 hôtels en France, tous exploités par la chaîne B&B.

Cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris, ANF est une société du groupe Eurazeo (62,8%).

Contact Presse - ANF : Grégoire LUCAS

Tél : +33 1 53 70 74 94

E-mail : glucas@image7.fr

Contact Investisseurs et Analystes – ANF : Jean-Annet de SAINT RAPT

Tél : +33 1 44 15 01 11

E-mail : investorrelations@anf-immobilier.com